

I IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Titre : agent(e) de planification, de programmation et de recherche, accueil, évaluation, orientation (AEO) (conseiller clinique)

Statut : temps complet permanent

Supérieur immédiat : gestionnaire du service AEO

Direction : direction des services à la clientèle

II RÉSUMÉ DE L'EMPLOI

Sous la responsabilité du gestionnaire du service d'accueil, d'évaluation et d'orientation, la personne analyse les demandes de services et identifie les démarches requises pour obtenir les informations pertinentes permettant de compléter l'évaluation de la demande. Elle établit les liens avec les intervenants ou ressources appropriées afin d'obtenir les informations requises. La personne détermine l'orientation des demandes de services des usagers, en respectant les standards du plan d'accès pour les personnes présentant une déficience et des critères d'admissibilité de l'établissement.

III DESCRIPTION DE TÂCHES

1. Évalue les demandes de services de toutes les clientèles visées par le service AEO de l'établissement (programme DI et TED);
2. Contacte des référents ou des ressources médicales ou de réadaptation, dans le but d'obtenir des informations cliniques sur le diagnostic et sur les besoins du client, en vue de statuer sur son admissibilité;
3. Contacte les clients dans le but de valider les informations, établit le niveau de priorité de la demande et planifie une mesure d'un soutien au besoin;
4. Prend connaissance des documents ou rapports cliniques en vue de statuer sur l'admissibilité;
5. Statue sur l'admissibilité du client et le niveau de priorité de la demande suite à l'analyse des informations recueillies;
6. Communique avec les usagers et le référent pour les informer du motif en cas de non-admissibilité;
7. Assure un suivi écrit des démarches et contacts effectués dans le dossier client (papier et informatisé);
8. Oriente le dossier vers un programme interne de l'établissement ou une ressource externe suite à la décision d'admissibilité;

9. Réoriente l'utilisateur, le parent et l'établissement requérant vers des ressources de la communauté lorsque l'utilisateur ne répond pas aux critères d'accessibilité de l'établissement;
10. Participe au mécanisme inter établissement visant l'orientation des personnes dont les diagnostics et les besoins sont difficilement identifiables;
11. S'assure de la gestion du traitement des demandes en fonction des standards établis;
12. Effectue les transferts inter établissement auprès des autres CRDI-TED avec l'accord du supérieur immédiat;
13. Participe aux services spécialisés de soutien aux partenaires par la présentation aux référents des critères d'accès, des documents requis et des contenus justifiants d'avoir recours à des services spécialisés;
14. Produit des rapports périodiques et en fait l'analyse;
15. Maintient à jour ses connaissances quant aux spécificités des programmes internes de l'établissement des ressources externes;

À la demande de son supérieur immédiat, effectue toute autre tâche connexe au fonctionnement du service d'accueil, d'évaluation et d'orientation, et ce, en lien avec les balises de sa profession de conseiller et dans le respect de la convention collective.

IV EXIGENCES DE L'EMPLOI

Doit détenir un diplôme de premier cycle dans une des disciplines suivantes : psychoéducateur, ergothérapeute, psychologue, conseiller en enfance inadaptée, orthophoniste, travail social. Un diplôme de 2^e cycle serait un atout.

Connaître les critères diagnostiques de la déficience intellectuelle ainsi que ceux associés aux différents troubles envahissants du développement;

Posséder une expérience professionnelle de 2 ans pertinente en lien avec la DI-TED et les problématiques associées ainsi qu'avec les services requis par cette clientèle;

Posséder une excellente connaissance des différents réseaux communautaires, d'éducation et de la santé et des services sociaux;

Automobile requise.